

Vous souhaitez :

- Exercer un métier auprès des enfants?
- Travailler à votre domicile?

Vous êtes dynamique, autonome, créatif
et avez le sens du contact?

Devenez assistant maternel agréé Un métier d'avenir !

**Important : la CAF vous soutient avec une prime d'installation
(300 à 500 euros)**

Vous contribuerez, en lien avec les parents durant leur temps de travail, à l'épanouissement et au développement des enfants, dans le respect de leurs rythmes et besoins !

L'agrément du Conseil Général vous permettra d'exercer une profession cadrée par une convention collective vous donnant accès à un contrat de travail, à des fiches de paie, aux droits sociaux (retraite, chômage, sécurité sociale)... , Vous bénéficierez également d'une formation gratuite.

Pour plus de renseignements contacter
Le SIVOM du Canton Wintzenheim
Relais Assistantes Maternelles
3, rue Aloyse MEYER - 68920 WINTZENHEIM
Téléphone 03.89.27.25.40



